



Rectorat de Bordeaux
 Direction des Examens Concours
 DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-26 à D337-50-1, portant règlement général du Brevet d'Études professionnelles

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'Examen CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE, PATISSIER, ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE, et de l'examen BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES, Spécialités ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE est constitué comme suit pour la session 2020-01 :

Président

MME COUFFIGNAL Nathalie PROFESSIONNELLE

Vice-président

MME BES COLIN Dominique LP ANATOLE DE MONZIE BAZAS
 ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT

Membres du jury


M. LACOSTE Serge LP ANATOLE DE MONZIE BAZAS
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

MME LE GRASSIER MAILFERT Isabelle PROFESSIONNELLE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21/01/20

Pour le Recteur et par délégation
 Le Secrétaire Général
 Pour le Secrétaire Général
 Le Directeur des Examens et Concours


 Olivier HARMEL